

# Rapport annuel 2008

## 1. Introduction

La Solution professionnelle de la KSGGV connaît beaucoup de succès et est orientée vers l'avenir. Au cours de l'exercice 2008, avec 69 cas par 1'000 collaborateurs, le nombre d'accidents a atteint le niveau le plus bas jamais enregistré.

Chaque année, la KSGGV se fixe un sujet principal. En 2008, la protection contre les explosions a été abordée de façon intensive. La KSGGV s'efforce de prendre en charge les firmes affiliées dans la situation dans laquelle elles se trouvent et de les motiver pour appliquer un système de sécurité systématique et bien documenté.

## 2. Formation des coordinateurs de la sécurité

En 2008, des cours de répétition sur la thématique ATEX ont été organisés dans les entreprises de trois membres de la KSGGV. L'objectif poursuivi avec ces cours consistait à offrir aux participants une entrée en matière « proche de la pratique » en vue de renforcer la protection contre les explosions. Monsieur E. Stirnadel (Felix, Stirnadel und Partner, Lupsingen) était chargé de dispenser les formations en langue allemande qui ont eu lieu chez Meierhans Hotz AG, Weinfeld et Mühle Rytz AG, Biberen. Le cours en langue française a été donné par Monsieur Kurt Hediger (Hediger Kurt P. GmbH, Thun) au Moulin de Romont SA, Romont.

Au total, 92 personnes provenant de 66 firmes ont participé à ces trois jours de formation. Il ressort de l'évaluation des cours que ces formations sont qualifiées de bonnes voire très bonnes.

Les discours présentés lors des Assemblées Générales de la KSGGV servent également de plateforme d'information aux membres. Le 13 mars 2008, les sujets listés ci-dessous ont été abordés par les orateurs :

- « Mise en circulation d'installations et d'appareils techniques », A. Zimmermann, Suva
- « STOP à la manipulation des dispositifs de protection », A. Zimmermann, Suva
- « La responsabilité propre des employeurs », K. Hostettler, Provimi Kliba SA

## 3. Taux de réalisation de la Solution professionnelle (audits)

Depuis la parution du dernier rapport annuel, aucun audit n'a été réalisé. Les prochains audits sont prévus pour juin 2009.

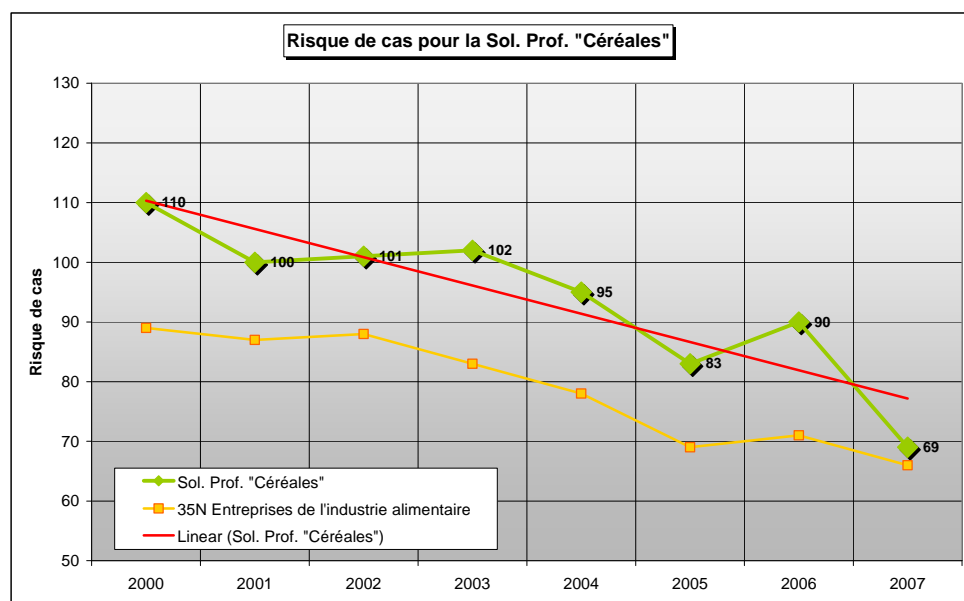
#### 4. Statistiques relatives aux accidents

L'établissement de statistiques relatives aux accidents dans le cadre de la Solution professionnelle est une obligation imposée par la KSGGV. Sont utilisés, d'une part, des chiffres relatifs aux accidents recensés par le SSAA (service de centralisation de statistiques de l'assurance-accident) et, d'autre part, des déclarations d'accidents que soumettent les membres.

Selon les chiffres du SSAA, la KSGGV a enregistré en 2007 le nombre d'accidents professionnels le plus bas depuis l'introduction de la Solution professionnelle. Au niveau de la Suva, 69 nouveaux accidents par 1'000 collaborateurs ont été enregistrés. Le tableau figurant ci-dessous compare le nombre de cas pour les années 2003 et 2007.

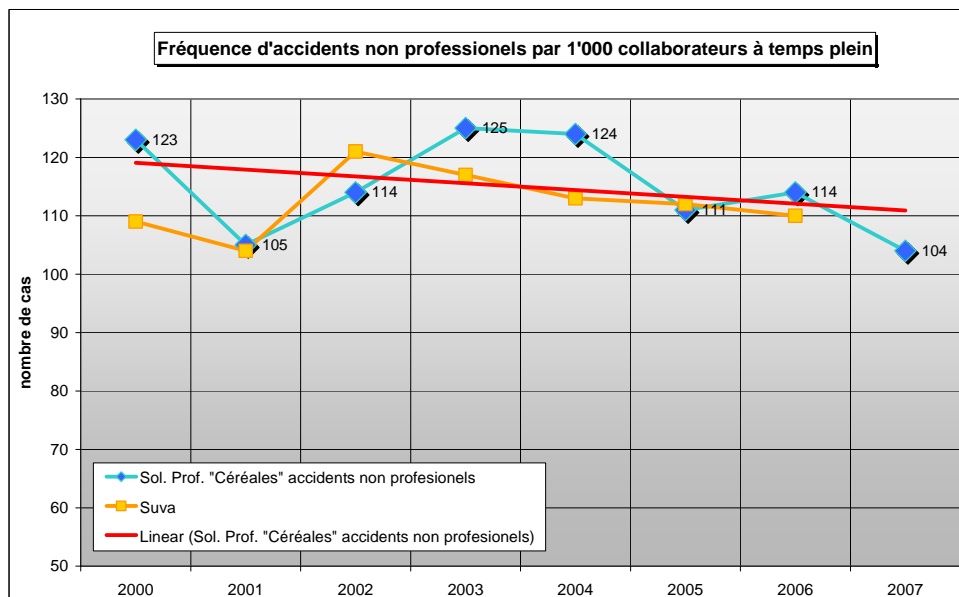
KSGGV	2003	2007
Risque de cas (accidents par 1'000 collaborateurs)	102	69
Nouveaux cas enregistrés, acceptés	274	167
dont cas avec indemnités journalières	99	56

Graphique 1 : Accidents professionnels – risque d'incident

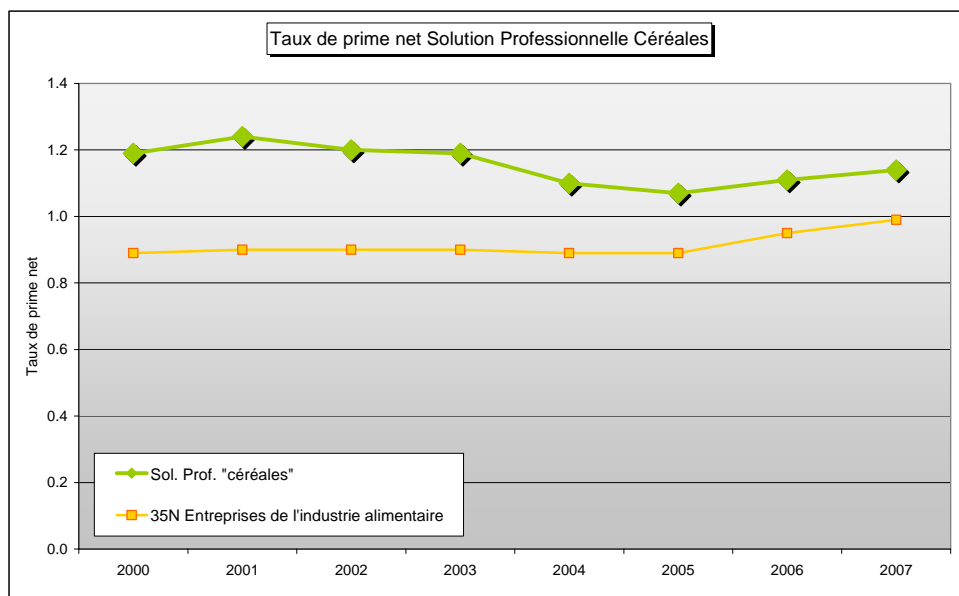


L'objectif visant à réduire massivement les coûts liés aux absences dues à des accidents non professionnels n'a pas encore pu être atteint. Avec un indice de risque de cas de 104 par 1'000 collaborateurs, l'année 2007 était – tout comme pour les accidents professionnels – la meilleure depuis l'introduction de la Solution professionnelle.

Le risque d'absences reflète le risque de cas. Dans le cadre de la Solution professionnelle « Céréales », un collaborateur était en moyenne absent de 0.75 jours par an suite à un accident professionnel. L'absence pour raison d'accident non professionnel était de 1.1 jours.

**Graphique 2 : Accidents non professionnels – risque d'incident**

Bien que d'année en année les Membres affiliés à la KSGGV connaissent un nombre réduit d'accidents professionnels, le taux de prime moyen de tous les Membres remonte à nouveau depuis 2005. Un aspect positif à relever est le fait que le taux de prime augmente davantage pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des denrées alimentaires.

**Graphique 3 : Evolution du taux de prime**

Les déclarations d'accidents professionnels se font au moyen d'une copie du protocole de déclaration d'accident ou du formulaire de la SUVA « Compte rendu d'événement » à envoyer au Secrétariat de la KSGGV. Nous vous demandons de bien vouloir dissimuler, pour des raisons de protection de données, les coordonnées de la personne accidentée.

Les tableaux figurant ci-dessous donnent un aperçu des processus de l'accident, des objets en corrélation avec l'accident, des activités lors de l'accident et du lieu de l'accident et alentours qui sont typiques pour les entreprises affiliées à la Solution professionnelle « Céréales ». Le récapitulatif n'informe pas sur le type ou la gravité des blessures.

<b>1. Processus de l'accident</b>	<b>Proportion de cas (en %)</b>
Glissades, dérapages (de personnes)	25.9
Etre atteint ou enseveli, rebond	23
Etre coincé, écrasé, être pris entre deux choses	8.9
Se heurter à quelque chose, se cogner, toucher	8.9
Dérapages, renversements (d'objets)	7.2
Se piquer, se couper, s'égratigner, s'érafler	7.1
Etre happé par quelque chose, être pris dans ou sous quelque chose	5.7
<b>2. Objets en corrélation avec l'accident</b>	
Corps étrangers (CE), en général	28.3
Escaliers	10.3
Outils à main	10.3
Broyeurs	7.7
Convoyeurs mécaniques	7.7
Voitures à bras	7.7
Objets individuels non spécifiés	7.7
Machines non spécifiées	5.1
Automobiles	5.1
Camions citernes	2.6
Poussières anorganiques	0.3
<b>3. Activité lors de l'accident</b>	
Se déplacer, être debout à un endroit	24.6
Autres travaux	17.1
Travaux avec des machines et des installations	15.8
Travaux d'entretien	10.4
Travaux non classifiables, aucune indication	7.0
Charger et soulever manuellement	5.5
Travaux manuels avec des outils et des appareils	5.3
Manipuler des moyens de transport sans moteur	5.2
<b>4. Lieu de l'accident et alentours</b>	
Zone de production, atelier, entreprise	51.0
Cour, esplanade, entrée d'accès, voie d'accès	21.0
Bâtiments agricoles	3.5
(Cage d') Escaliers, passage, (puits d') ascenseur	3.5
Voie publique	3.5
Garage, parc à voitures privé	1.7

## 5. Affaires internes 2008, Organisation au niveau de la KSGGV

Président	Kurt Hostettler, Provimi Kliba SA
Comité	Raimund Eigenmann, COOP Basel Swissmill Daniel Erismann, Dambach AG Martin Jordi, Felix Jordi AG Paul-Robert Meylan, Stadtmühle Schenk AG Urs Strahm, Strahm Mühle AG
Représentation des organisations	Oliver Schnyder, DSM Rudolf Marti, VSF Armin Zimmermann, Suva

### **Mutations**

#### Départs

- Moulin Agricole de Cugy, 1053 Cugy (cessation de commerce)
- Nährkosan ACO AG, 6233 Büron (reprise par Vital AG)
- Kroni Locher + Co. AG Altstätten, 9450 Altstätten
- Moulin de Vernay, 1184 Luins (décès du directeur)
- Berger Mühle Rothachen AG, 3614 Unterlangenegg (reprise par Strahm Mühle AG)
- Intermill AG, Unterdorfstrasse 8, 5040 Schöffland

Aucune affiliation n'a eu lieu

A la fin de l'exercice 2008, la KSGGV comptait 94 entreprises affiliées.

## 6. Etat des travaux (Secrétariat)

Le Secrétariat s'occupe de cinq sous-domaines qui sont repris dans le graphique 5. Les champs bleu sont discutés au sein du Comité et adaptés en conséquence. Ceux en blanc couvrent des thèmes qui continuent à être gérés par le Secrétariat comme par le passé.

La KSGGV participe à la plateforme de l'USAM (Union suisse des arts et métiers) sur la Sécurité au travail. Elle garde en outre un œil attentif sur les nouvelles directives et ordonnances qui sont publiées par seco, CFST ou Suva.

En 2008, le Secrétariat a terminé la révision de la version électronique du Manuel. Il faudra encore décider de la mise à disposition éventuelle d'autres outils pour la détermination du risque. Depuis un certain temps, les données fournies par le SSAA donnent satisfaction, de

sorte que la KSGGV peut élaborer les statistiques relatives au nombre de cas sur base de ces données.

Pour 2009, la KSGGV s'est fixé comme objectif de terminer le premier audit auprès des Membres de sorte à pouvoir revoir le concept des audits.

Les deux moyens de formation continue, à savoir une formation à trois jours différents et l'Assemblée Générale, ont fait leurs preuves. Ce qui sera nouveau en 2009 c'est que la formation se limitera à une matinée au lieu de toute une journée. Le sujet à aborder est celui des zones d'entraînement.

Le Secrétariat s'investit pour que la Solution professionnelle soit mise en œuvre dans les entreprises et que la sécurité au travail devienne un mécanisme normal dans le quotidien des entreprises.

**Graphique 4**

**Projets courants de la KSGGV 2008 / 2009**

